

TARIFICATION

Pour calculer votre participation financière, consultez le tableau ci-dessous.

Frais d'insertion	
1 à 2 logements	30 euros
3 à 5 logements	35 euros
6 à 10 logements	40 euros
11 à 15 logements	50 euros
+ de 15 logements	60 euros

Une caution (de 12,5 euros au 1^{er} logement, majoré de 50 cents par logement supplémentaire) vous sera demandée à l'inscription et vous sera remboursée lorsque vous nous aurez **expressément** averti de la location, et ce **par écrit ou e-mail** (michel.maroquin@inforjeunes.be) et durant la période d'ouverture du service logement.

Afin de garantir la fraîcheur de l'information aux usagers et respecter votre tranquillité, nous vous redemandons avec insistance de nous avertir dans les **deux jours ouvrables** de la mise en location de votre logement.

Calculez ce que vous payez :

- Nombre de logements : Montant du forfait :
- + la(les) caution(s) à vous restituer à la location :
- Vous payez donc :

Si en cours d'année, vous ajoutez un logement supplémentaire, et de ce fait, vous basculez dans une tranche supérieure, la différence entre les deux forfaits vous sera demandée.

En cas de désistement d'un locataire concernant un logement inscrit durant la saison 2020/21, aucun nouveau frais d'insertion ne vous sera demandé, si ce n'est la caution.